

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 24

PDF erstellt am: **18.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 24

Lausanne, le 22 Décembre 1880.

XXV<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — Rassemblement de la III<sup>e</sup> Division en 1880, p. 545. —  
Nouvelles et chronique, p. 557.

ANNEXES. — Couverture et table des matières pour 1880.

## Rassemblement de la III<sup>e</sup> division en 1880.

Pour compléter les renseignements donnés sur ce sujet dans nos numéros antérieurs, nous reviendrons encore et plus spécialement sur le rôle du corps ennemi soit corps B, d'après quelques récits dont nous avons pu prendre connaissance.

Ce corps, fourni essentiellement par la II<sup>e</sup> division, était composé comme suit :

Etat-major : l'état-major de la III<sup>e</sup> brigade d'infanterie, avec M. le major Carrard, en plus, comme officier d'ordonnance volontaire et M. le capitaine d'état-major Sarasin, de l'état-major de la II<sup>e</sup> division, à la place de M. le major Favey.

Infanterie : les trois bataillons 17, 21 et 2<sup>e</sup> carabiniers, formant 6 bataillons de manœuvre portant les n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5 et 6 répartis en 2 régiments, à savoir :

I<sup>er</sup> régiment : commandant : lieut.-colonel Savary ; adjudant : capitaine Bourgeois, Gustave. Bataillon n<sup>o</sup> 1 (aile droite du 17<sup>e</sup>), commandant : major Gardian. Bataillon n<sup>o</sup> 2 (aile gauche du 17<sup>e</sup>), commandant : capitaine Leimbach. Bataillon n<sup>o</sup> 3 (aile droite du 2<sup>e</sup> carabiniers), commandant : major Vouga.

II<sup>e</sup> régiment : commandant : lieut.-colonel Roulet ; adjudant : capitaine Convert. Bataillon n<sup>o</sup> 4 (aile gauche du 2<sup>e</sup> carab.) commandant : capitaine Contat. Bataillon n<sup>o</sup> 5 (aile droite du 21<sup>e</sup>), commandant : major Agassiz<sup>1</sup>. Bataillon n<sup>o</sup> 6 (aile gauche du 21<sup>e</sup>), commandant : capitaine Landolt.

Les demi-bataillons représentaient des bataillons, les pelotons des compagnies, les sections des pelotons. En se déployant, le bataillon (1/2 bat.) devait couvrir le front normal de 300 mètres.

Cavalerie : 13 guides de la 10<sup>e</sup> compagnie, sous le capitaine de Budé, représentant 2 escadrons ayant chacun son drapeau.

Artillerie : un régiment de trois batteries sous le lieut.-colonel Schumacher, simulé par trois sections, soit les sections de droite des

<sup>1</sup> Ainsi le major Agassiz, qui aux manœuvres de 1878 avait commandé, et fort bien, un régiment d'infanterie de trois bataillons à l'effectif normal, se trouvait, en 1880, commander 2 compagnies !

Au point de vue administratif les bataillons 17<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> carabiniers relevaient de l'état-major du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, tandis que le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie ne comptait qu'un bataillon. De telles bizarreries de hiérarchie, forcées par les circonstances, suffirent à montrer l'inconvénient de ces mélanges de cours n'ayant entr'eux que des rapports de voisinage territorial. *Réd.*